

# PROCEDURES D'AFFECTION EN DORDOGNE

Rentrée 2021

<b>Affectation en collège</b> .....	P01
- Entrée en 6eme .....	P01
- Entrée en 5eme, 4eme, 3eme .....	P01
 <b>Affectation en 3eme Prépa métiers</b> .....	 P01
 <b>Procédures d'affectation informatisée via Affelnet</b> .....	 P02
(2 <sup>nde</sup> générale et technologique, 2 <sup>nde</sup> professionnelle, 1 <sup>ère</sup> année de CAP et 1 <sup>ère</sup> technologique)	
- Dispositions communes .....	P02
- Affectation en 2 <sup>nde</sup> GT .....	P03
- Affectation en 2 <sup>nde</sup> professionnelle et 1 <sup>ère</sup> année de CAP .....	P05
- Affectation 1 <sup>ère</sup> professionnelle et 1 <sup>ère</sup> technologique .....	P06
- Demande de réorientation (de la 2 <sup>nde</sup> GT vers la voie pro et de la voie pro vers la 1 <sup>ère</sup> GT) .....	P06
 <b>Procédures d'affectation hors Affelnet</b> .....	 P07
- Affectation en CAP en 1 an, Mention Complémentaire et Brevet des Métiers d'Art .....	P07
- Affectation en 1 <sup>ère</sup> générale .....	P07
- Affectation en terminale générale, technologique, professionnelle, CAP (avec changement de lycée ou de spécialité professionnelle) .....	P08
- Demande de passerelle entre les voies professionnelles, générales et technologiques .....	P08
- RFI .....	P08
- Affectation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) en France .....	P08
 <b>Dispositions communes tous niveaux</b> .....	 P09
- Bonus .....	P09
- Internat .....	P10

## Affectation en collège

### - Entrée en 6eme:

La procédure est gérée informatiquement. (AFFELNET 6<sup>ème</sup>)

Les familles formulent au maximum 3 vœux dont au moins un sur le collège de secteur.

La commission d'affectation se tiendra le **lundi 21 juin**, les résultats seront disponibles auprès des collèges à partir du 22 juin.

(cf. <https://www.ac-bordeaux.fr/affectation-en-dordogne-123629> )

### - Entrée en 5eme, 4eme, 3eme:

La procédure d'affectation n'intervient qu'en cas de changement d'établissement.

Les demandes de changement d'établissement devront parvenir à la DSDEN (DRHVE) pour le **lundi 21 juin** au plus tard.

Les résultats seront transmis aux collèges pour inscription le **jeudi 1<sup>er</sup> juillet**

(cf. <https://www.ac-bordeaux.fr/affectation-en-dordogne-123629> )

## Affectation en 3eme Prépa-métiers

La 3<sup>ème</sup> prépa-métiers est destinée à des élèves de 4<sup>ème</sup> motivés par la formation professionnelle (par apprentissage ou sous statut scolaire), les métiers qui s'y rattachent, et pour lesquels le pronostic de réussite est nettement amélioré par rapport à la poursuite en 3<sup>ème</sup> générale.

La 3<sup>ème</sup> prépa-métiers n'a pas vocation à accueillir les élèves qui relèvent d'un autre dispositif (dispositif relais, parcours aménagé de formation initiale, ITEP ...).

L'ensemble des documents concernant l'affectation en 3<sup>ème</sup> prépa-métiers doivent parvenir à la DSDEN pour le **vendredi 18 juin**.

La commission se tiendra le **lundi 28 juin**. Les résultats seront transmis aux familles par les établissements d'accueil.

Les résultats collectifs seront transmis par la DSDEN aux collèges d'origine le **jeudi 1<sup>er</sup> juillet**.

(cf. <https://www.ac-bordeaux.fr/affectation-en-dordogne-123629> )

Filières 3ème Prépa- Métiers	LP Jean Capelle de Bergerac
	LP Léonard de Vinci de Périgueux
	LP Chardeuil de Coulaures
	LP Arnaut Daniel de Ribérac
	LP Pré de Cordy de Sarlat
	LP Porte d'Aquitaine de Thiviers
	LEGTA La Brie de Monbazillac
LEGTA de Coulounieix Chamiers	

## Procédures d'affectation informatisées via Affelnet (2<sup>nde</sup> générale et technologique, 2<sup>nde</sup> professionnelle, 1<sup>ère</sup> année de CAP et 1<sup>ère</sup> technologique)

### - Dispositions communes:

La famille peut formuler au maximum 10 vœux et 5 vœux en dehors de l'Académie.

La procédure est gérée au niveau académique. Il convient de consulter le guide Affelnet-lycée et le site : <https://www.ac-bordeaux.fr/affectation-en-lycee-niveau-2nde-et-1re-121706>

Tout élève de 3<sup>ème</sup> doit être saisi ainsi que tout élève doublant de 2<sup>nde</sup> GT, professionnelle et 1<sup>ère</sup> année CAP.

Pour les élèves candidats à une formation en établissement public, il faut toujours saisir la zone géographique. Cette zone géographique correspond au lieu de résidence fiscale des parents.

Pour la 2<sup>nde</sup> GT, c'est cette saisie qui déclenche un bonus pour le lycée de secteur.

Pour certaines formations professionnelles, c'est cette information qui déclenche un bonus de priorité d'accès (ex : Bac professionnel Esthétique cosmétique à Cenon pour les élèves de Gironde et de Dordogne).

→ Elèves en situation de handicap ou relevant d'une priorité médicale : cf. Bonus

→ Parcours scolaire particulier

Ce motif de dérogation ne peut être saisi que dans les 2 cas suivants :

- Continuité de langue

Les élèves n'ayant pas une continuité d'enseignement sur une langue vivante, régionale ou ancienne, bénéficieront du bonus « continuité de langue » : ce bonus sera accordé sur présentation du dossier par l'établissement d'origine (formulaire Demande de priorité) à transmettre à la DSDEN pour le **mardi 1<sup>er</sup> juin**.

Ex1 : élève suivant la LV espagnol en primaire et demandant un collège hors secteur avec LV1 espagnol

Ex2 : collégien au collège Michel de Montaigne suivant LV chinois et demandant hors secteur le lycée Laure Gatet avec LV 2 chinois

Ex3 : lycéen en 2<sup>nde</sup> GT suivant une LV3 n'existant dans son lycée de secteur et suivi par le CNED et demandant la LV3 en 1<sup>ère</sup> générale hors secteur.

- Section sportive

Sections sportives	Etablissement
Rugby	Lycée Albert Claveille- Périgueux
Rugby	Lycée Pré de Cordy- Sarlat
Handball	Lycée Bertran de Born- Périgueux

Convention avec club sportif	Etablissement
Basket Boulazac	LP Pablo Picasso- Périgueux

→ Elèves retenus en section sportive ou dans le cadre d'une convention avec un club

Les candidats sont sélectionnés par les fédérations partenaires ou les clubs concernés.

Leurs vœux, saisis en établissement d'origine, font apparaître :

- les options sollicitées pour les LEGT
- les vœux de formation en LP

La liste complète des candidats (n° INE, NOM, Prénom, enseignements d'exploration choisis et collège d'origine) précisant ceux retenus par la fédération ou le club sera transmise par le lycée pour le **mardi 1<sup>er</sup> juin** à la DSDEN.

→ Candidatures hors académie

Pour toutes les demandes hors académie de Bordeaux, les demandes sont traitées sur la base des dossiers de l'académie d'accueil.

Les familles peuvent formuler jusqu'à 10 vœux et 5 en dehors de l'académie de Bordeaux, selon les contraintes de calendriers propres aux académies d'accueil et sur la base de leurs dossiers.

Tous les vœux saisis par erreur et au-delà de cette limite seront systématiquement supprimés de l'application.

- **Affectation en 2<sup>nd</sup>e GT**

Vœux génériques (sur la base du secteur ou du motif de dérogation) : les lycées étant sectorisés dans le public, les élèves résidant sur ce secteur, bénéficient d'une priorité d'accès.

Les familles peuvent demander un lycée public hors secteur : les candidatures seront intégrées en fonction des capacités d'accueil et des critères de dérogation hiérarchisés (cf. <https://www.ac-bordeaux.fr/affectation-en-dordogne-123629>).

Les familles doivent compléter la demande de dérogation.

ATTENTION: les élèves des ZAP Ouest et Nord qui formulent en 1<sup>er</sup> vœu le lycée Claveille doivent faire figurer également en dernier vœu leur lycée de secteur.

➤ **Vœux contingentés (sur la base uniquement des notes)**

Pour certaines options, le nombre de places est limité avec un objectif de bac technologique précis: le recrutement s'effectue uniquement en fonction de l'évaluation des compétences et des acquisitions disciplinaires de l'élève.

Les vœux contingentés concernent uniquement les 2<sup>nde</sup> GT avec

- l'option « création et culture-design » au lycée Claveille à Périgueux (vers le bac STD2A)
- l'option « écologie, agronomie, territoires et développement durable » préparée en LEGTA à Coulounieix-Chamiers et à Monbazillac, vers le bac STAV notamment,
- la 2<sup>nde</sup> spécifique du lycée privé hôtelier de la CCI à Boulazac vers le bac STHR.

➤ **Saisie des doublants en 2<sup>nde</sup> GT (cf: guide académique)**

2 cas :

- Elèves doublant dans le même établissement et la même formation : saisir le vœu correspondant, qu'il s'agisse de vœux génériques ou de vœux contingentés. La demande est traitée automatiquement par l'application qui attribue une priorité.
- Elèves doublant dans un autre établissement : saisir la zone géographique de l'élève et le cas échéant les motifs de dérogation.

➤ **Bachibac au lycée Bertran de Born à Périgueux**

Les élèves préparent simultanément le Baccalauréat espagnol et le Baccalauréat français. La présélection est réalisée par le lycée d'accueil.

Date d'arrivée du dossier au lycée	Date de la commission de sélection
<b>Vendredi 21 mai</b>	<b>Vendredi 28 mai</b>

La liste des admis (n°INE, NOM, Prénom et collège d'origine) sera transmise à la DSDEN 24 au plus tard le **vendredi 28 mai**.

➤ **Sections européennes**

Conformément aux textes nationaux et académiques, il n'y a pas d'affectation au titre des Section Européenne : le recrutement est assuré par le lycée d'accueil parmi les élèves affectés.

- **Affectation en 2<sup>nde</sup> professionnelle et 1ere année de CAP**

Pour les élèves candidats uniquement dans l'académie de Bordeaux, un seul dossier informatisé est constitué. (Guide AFFELNET Lycée).

Pour la Dordogne, toutes les formations professionnelles sous statut scolaire sont intégrées dans AFFELNET Lycée :

- Pour les LP publics de l'EN et de l'Agriculture, le LP et l'Ecole hôtelière de la CCI (Boulazac), les 5 MFR du département et le LEAP du Cluzeau (Sigoulès), le recrutement se fait sur la base de l'évaluation des compétences et des évaluations disciplinaires (au barème)
- Pour les LP privés sous contrat confessionnels, le recrutement se fait en commission (sur dossier) : il est demandé aux familles de prendre contact en amont avec les établissements.

Pour la 2<sup>nde</sup> professionnelle « Conduite et gestion de l'entreprise hippique » à la MFR de Thiviers, il est indispensable en amont de prendre contact avec l'établissement afin de valider les aptitudes nécessaires.

En cas de demande vers l'apprentissage, il convient d'insister auprès des familles sur la nécessité de formuler un vœu de précaution au moins pour une formation sous statut scolaire.

→ Cas particulier :

Affectation en formation professionnelle des élèves relevant d'ULIS :

- LP Jean Capelle de Bergerac
- LP et LEGT Arnaut Daniel de Ribérac
- EREA Joël Jeannot de Trélissac
- LPO Albert Claveille de Périgueux.

Dans tous les cas, l'élève est affecté en ULIS sur décision préalable de la MDPH.

S'il y a un choix avéré et précis de formation professionnelle, sa candidature est saisie dans AFFELNET par l'établissement d'origine et donne lieu à un dossier au titre du handicap (cf.Bonus) transmis à la DRHVE pour le **mardi 1<sup>er</sup> juin** et soumis à la commission du **jeudi 10 juin**.

→ Accès au CAP :

La 1<sup>ère</sup> année de CAP est accessible à tous les élèves de 3<sup>ème</sup> (générale, prépa-métiers, SEGPA) visant une formation courte vers un métier précis.

Les élèves de SEGPA, d'EREA sont évalués sur la base des compétences de niveau 4 comme tous les élèves de 3<sup>ème</sup> et bénéficient d'un bonus accordé automatiquement donnant une priorité d'accès au CAP.

Exceptions:

Les CAP Ebéniste (LP Porte d'Aquitaine Thiviers) et Charpentier bois (LP Chardeuil Coulaures) sont accessibles en priorité aux élèves de 3<sup>ème</sup> générale et 3<sup>ème</sup> prépa-métiers.

Outre les élèves de SEGPA et d'EREA, d'autres situations peuvent être toutefois prises en compte pour l'accès à ces CAP :

- élèves issus de la MLDS ne pouvant envisager un bac professionnel, notamment ceux originaires de SEGPA
- élèves de 3<sup>ème</sup> générale ou prépa pro ayant une décision CAP uniquement
- élèves de 3<sup>ème</sup> bénéficiant d'un dispositif spécifique (aménagement horaires, programmes).
- élèves de 3<sup>ème</sup> qui auraient relevé d'une décision SEGPA

Ces situations sont transmises sous la responsabilité du chef d'établissement : il convient de transmettre à la DSDEN- DRHVE le dossier (formulaire demande de priorité) accompagné de tous éléments motivant la demande au plus tard le **mardi 1<sup>er</sup> juin**.

Sur ces situations, un bonus peut être attribué dans le cadre de la commission du **jeudi 10 juin**. (cf. Bonus)

Cette commission examinera également la situation des élèves de l'EREA pour lesquels la poursuite de formation dans un CAP de l'EREA semble absolument nécessaire.

- **Affectation 1<sup>ère</sup> professionnelle et 1<sup>ère</sup> technologique**
  - 1<sup>ère</sup> STMG, STI2D, 1<sup>ère</sup> ST2S, 1<sup>ère</sup> STL : l'affectation est prononcée sur la base des notes de 2<sup>nde</sup> et de la formation d'origine (2<sup>nde</sup> GT, Pro., terminale CAP...).
  - Affectation en 1<sup>ère</sup> STAV : les élèves des LEGTA montants de 2<sup>nde</sup> GT sont prioritaires. Les autres candidats sont affectés sur places vacantes.
  - Affectation en 1<sup>ère</sup> STD2A et 1<sup>ère</sup> STHR : affectation en commission départementale.

Les élèves ayant déjà été sélectionnés à l'entrée en 2<sup>nde</sup> et ayant une décision de passage en 1<sup>ère</sup> sont prioritaires. Les autres candidatures sont examinées en commission départementale.

Les dossiers comprenant les bulletins et la décision du chef d'établissement seront transmis au lycée Albert Claveille (STD2A) ou à la CCI de Boulazac (1<sup>ère</sup> Hôtellerie) avant le **lundi 07 juin**.

L'établissement d'accueil fera parvenir le classement des candidatures à la DSDEN avant le **lundi 14 juin**.

- **Demande de réorientation**
  - Demande de réorientation de la voie générale vers la 1<sup>ère</sup> professionnelle (annexe 8 du guide Affelnet)

Il s'agit d'une passerelle de la voie générale et technologique vers la voie professionnelle. Elle concerne les élèves de classe de 2<sup>nde</sup> et 1<sup>ère</sup> générale et technologique.

Les dossiers de candidatures sont constitués généralement de la fiche de vœux affelnet, d'une lettre de motivation, des bulletins scolaires de l'année en cours et d'un justificatif de domicile. Ils doivent être transmis aux établissements d'accueil pour le **lundi 7 juin** afin que ceux-ci forment un avis pédagogique. Un tableau récapitulatif (annexe 8 du guide Affelnet) est à transmettre pour saisie informatique au SAIO pour le **vendredi 11 juin**.

- Demande de réorientation de la voie professionnelle vers la 2<sup>nde</sup> GT

Il s'agit d'une passerelle de la voie professionnelle vers la voie générale ou technologique. Elle concerne les élèves de classe de 2<sup>nde</sup> professionnelle, 1<sup>ère</sup> professionnelle et terminale CAP.

Le dossier comprenant les bulletins de l'année de 3eme et de l'année en cours et la fiche navette 1 "demande de réorientation" est à transmettre avant le **mercredi 2 juin** à la DSDEN – DRHVE.

## Procédures d'affectation hors Affelnet

### - Affectation en CAP en 1 an, Mention Complémentaire et Brevet des Métiers d'Art

→ CAP arts du bois option tourneur et marqueteur au LP Porte d'Aquitaine de Thiviers

→ Brevet des Métiers d'Art au LP Porte d'Aquitaine de Thiviers

L'affectation en CAP 1 an, en Mention complémentaire, Brevet des Métiers d'Art est gérée directement et sous format papier par le LP d'accueil : télécharger le dossier de candidature sur le site du Rectorat de Bordeaux (<https://www.ac-bordeaux.fr/affectation-en-lycee-niveau-2nde-et-1re-121706>) et le transmettre au LP d'accueil avant le **mardi 25 Mai**.

La notification sera adressée aux familles au plus tard le **vendredi 11 juin** par les établissements d'accueil.

### - Affectation en 1<sup>ère</sup> générale

Depuis la réforme du lycée, une seule série générale est constituée avec d'une part un tronc commun en 1<sup>ère</sup>, d'autre part le choix d'une combinaison de 3 enseignements de spécialité en fin de 2<sup>nde</sup> GT. Lorsqu'un enseignement de spécialité n'est pas proposé dans le lycée actuel, l'élève et sa famille peuvent formuler une demande de 4 enseignements de spécialité et dans ce cas, une demande de changement de lycée au titre du parcours scolaire particulier.

Public concerné par l'affectation en 1<sup>ère</sup> générale :

- Elèves de 2<sup>nde</sup> GT ayant une décision de 1<sup>ère</sup> générale et sollicitant une affectation dans un autre lycée, notamment pour un choix d'enseignement de spécialité n'existant pas dans leur lycée actuel
- Redoublants de 1<sup>ère</sup> générale souhaitant un autre établissement

Le dossier numérisé de changement d'établissement (cf. <https://www.ac-bordeaux.fr/affectation-en-dordogne-123629>) est transmis à la DSDEN - DRHVE au plus tard le **vendredi 18 juin**.

La commission d'affectation se tiendra le **mardi 29 juin**.

Les résultats seront transmis par les établissements d'accueil aux familles le **mercredi 30 juin**.



- **Affectation en terminale générale, technologique, professionnelle, CAP (avec changement de lycée ou de spécialité professionnelle)**

Il convient de renseigner le formulaire de changement d'établissement (cf. <https://www.ac-bordeaux.fr/affectation-en-dordogne-123629>) en précisant les enseignements de spécialités demandés et de joindre les bulletins de 1<sup>ère</sup> et d'adresser ce dossier à la DSDEN - DRHVE avant le **vendredi 18 juin**.

La commission d'affectation se tiendra le **mardi 29 juin**.

Les résultats seront transmis par les établissements d'accueil aux familles le **mercredi 30 juin**.

NB: Tout élève ayant échoué à l'examen du baccalauréat ou du CAP a droit à une réinscription dans l'établissement dont il est issu au terme de l'article D331-42 du Code de l'Education.

- **Demande de Passerelle entre les voies professionnelles, générales et technologiques**

Il s'agit d'une passerelle de la 1<sup>ère</sup> (ou la terminale) vers une terminale avec changement de voie (de 1<sup>ère</sup> technologique en terminale professionnelle) ou de spécialité (de 1<sup>ère</sup> Gestion administration en terminale Commerce).

Le dossier, comprenant les bulletins de l'année en cours, une lettre de motivation et la fiche navette 2 "Demande de passerelle", est à transmettre avant le **lundi 21 juin** à la DSDEN – DRHVE (Résultats le **mercredi 30 juin**).

- **Retour en Formation Initiale (RFI):**

Les dossiers sont à saisir par les CIO au plus tard pour le **mercredi 02 juin** (cf. guide académique)

- **Affectation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) en France**

La situation des élèves EANA est systématiquement instruite par le CIO de rattachement pour proposition de scolarisation (niveau de classe, établissement, formation).

Le dossier est transmis à la DSDEN pour affectation et la prise en charge est assurée :

- soit dans un établissement disposant d'une unité (ou d'un dispositif) pour élèves allophones : l'affectation porte à la fois sur l'UPE2A et le niveau de classe,
- soit, par défaut pour le collège ou le LEGT de secteur ou en LP. Dans ce cas, une prise en charge individualisée est organisée en interne.

Zone d'animation pédagogique	Dispositifs	Public accueilli
<b>Bergerac</b>	UPE2A collège "Jacques Prévert" Bergerac	Collégiens des collèges de la ZAP
	Dispositif expérimental collège "Max Bramerie" La Force	Collégiens des collèges de la ZAP avec faible niveau d'acquisitions, peu de scolarisation antérieure (voyage, allophones...)
	UPE2A LP "Jean Capelle" Bergerac	Lycéens des 3 lycées de Bergerac et du lycée de Monbazillac
	Dispositif "fonds sociaux européens" LEGT "Maine de Biran" Bergerac	Jeunes de plus de 15 ans avec faible niveau d'acquisitions
<b>Dordogne Est</b>	Prise en charge individualisée ou en dispositif sur une autre ZAP	Tous publics
<b>Dordogne Nord</b>	UPE2A LP "Chardeuil" Coulaures	Elèves relevant de 3 <sup>ème</sup> prépa-métiers et LP
<b>Dordogne Ouest</b>	UPE2A collège "Jean Rostand" Montpon	Collégiens de la ZAP
<b>Périgueux</b>	UPE2A collège "La Roche Beaulieu" Annesse et Beaulieu	Collégiens des secteurs d'Annesse et Beaulieu, Coulounieix-Chamiers et collèges de Périgueux : "Anne Frank" et "Clos-Chassaing"
	UPE2A collège "Bertran de Born" Périgueux	Collégiens des secteurs de Vergt et des collèges de Périgueux : "Michel de Montaigne", "Bertran de Born" et "Laure Gatet"
	UPE2A EREA "Joël Jeannot" Trélissac	Lycéens relevant des LP de Périgueux et de l'EREA

## Dispositions communes tous niveaux

➤ **Bonus:** toute situation particulière peut faire l'objet d'un signalement par le directeur d'école ou le chef d'établissement auprès des services pour une prise en compte au niveau de l'affectation.

- élève en situation de handicap ou devant bénéficier d'une priorité médicale : le dossier est constitué avec le médecin de l'Education

Contact: [medecin.CT24@ac-bordeaux.fr](mailto:medecin.CT24@ac-bordeaux.fr)

- élève en situations personnelles, sociales ou familiales particulières justifiant une prise en compte spécifique: le dossier est constitué avec l'assistant de service social de l'établissement d'origine. Les établissements qui n'ont pas d'assistante sociale peuvent se rapprocher de madame BOUCHAIB, conseillère technique départementale

Contact: [karine.bouchaib@ac-bordeaux.fr](mailto:karine.bouchaib@ac-bordeaux.fr)

Pour toutes ces situations, le dossier constitué du formulaire "Demande de priorité" est à transmettre avant le mardi 1<sup>er</sup> juin aux services de la DSDEN de Dordogne ([dsden24-affectation3@ac-bordeaux.fr](mailto:dsden24-affectation3@ac-bordeaux.fr))

➤ **Internat:**

Rappel: l'internat est un service annexe d'hébergement qui peut dès lors être associé à une demande de dérogation.

Accès à l'internat pour les élèves ayant bénéficié d'une dérogation : l'attention des familles doit être attirée sur le nombre de places limité en internat. L'accès à l'internat pour les élèves ayant obtenu une dérogation n'est pas systématique et relève de la décision du chef d'établissement d'accueil, sur des critères d'éloignement et de difficulté d'accès à des lignes de transports collectifs.

Le collège d'Eymet dispose de places au titre de l'internat d'excellence. Une commission d'affectation spécifique se prononcera en fin d'année scolaire.